
**DESIGNATION D'ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE ADWYA SA**

**TERMES DE REFERENCE POUR LE CHOIX DE DEUX ADMINISTRATEURS
INDEPENDANTS, MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE ADWYA**

Conformément aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que modifié par la Loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, le Conseil d'Administration de ADWYA se propose de choisir, par voie de sélection sur dossiers, deux administrateurs Indépendants devant siéger dans son Conseil d'Administration.

Les candidats, au poste d'administrateur indépendant, doivent satisfaire les conditions minimales ci-après.

I. CONDITIONS LEGALES

Le candidat au poste d'administrateur indépendant doit satisfaire les conditions suivantes :

- ✓ doit être, obligatoirement, une personne physique ;
- ✓ ne doit pas être privé de ses droits civils ;
- ✓ ne doit pas être parmi les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques ;
- ✓ ne doit pas être parmi les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce;
- ✓ ne doit pas faire l'objet d'un jugement définitif de faillite ;
- ✓ ne doit pas être administrateur, ou gérant de société déclarée en faillite ou condamné pénalement pour banqueroute.
- ✓ ne doit pas être en situation irrégulière vis-à-vis de l'administration fiscale et des organismes de sécurité sociale.
- ✓ ne doit pas être interdit, par des dispositions légales ou réglementaires particulières de quelque nature que ce soit, pour exercer la fonction de membre de conseil d'administration.

II. CONDITIONS SE RAPPORTANT AUX CONFLITS D'INTERETS

Le candidat au poste d'administrateur indépendant doit remplir les conditions ci-après :

- ✓ n'ayant pas de liens avec ADWYA; et, plus précisément, ne pas être conjoint, ascendant ou descendant du président du conseil d'administration, du directeur général, des membres du conseil d'administration et du ou des Commissaires aux comptes de ADWYA;
- ✓ ne doit pas être administrateur, directeur général, gérant ou salarié d'une société ayant des liens avec ADWYA;

- ✓ ne doit pas avoir des contrats de prestations conclus directement par lui-même ou par personne interposée avec la ADWYA;
- ✓ ne doit pas être salarié d'un autre établissement exerçant dans le secteur de l'industrie pharmaceutique ;
- ✓ n'ayant pas exercé un mandat de commissaire aux comptes de ADWYA, ou n'ayant pas été membre d'une équipe de commissariat aux comptes intervenante ;
- ✓ n'agissant pas pour le compte de client, fournisseur ou de prestataire de services ayant des liens significatifs avec ADWYA;
- ✓ ne doit pas être, en même temps, membre de Conseil d'Administration d'une autre société pharmaceutique.

III. CONDITIONS LIEES A LA COMPETENCE

Le candidat doit posséder les qualifications, les compétences et l'expertise lui permettant d'accomplir convenablement sa mission. Il doit avoir, à cet égard, une compréhension appropriée des différents types d'activités pharmaceutiques, financières, sociales ou techniques et une capacité d'analyse.

Compte tenu qu'il soit appelé à présider les réunions de comités émanant du conseil d'Administration, le candidat à ce poste d'administrateur indépendant doit :

- ✓ être titulaire d'un diplôme universitaire (au moins une maîtrise) ou équivalent en rapport avec les domaines de la pharmacie, de la finance, de la comptabilité, des sciences économiques ; des sciences sociales, juridiques, ou des sciences de gestion,
- ✓ posséder les qualifications requises lui permettant d'accomplir convenablement sa mission,
- ✓ avoir une compréhension appropriée des différents types d'activités liées aux entreprises et une capacité d'analyse développée,
- ✓ satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité et d'honnêteté requises en vertu des dispositions légales en vigueur afin de conférer aux décisions du Conseil la crédibilité et l'objectivité requises.

IV. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature à présenter pour ce poste doit comporter les documents ci-après :

- ✓ une demande de candidature au poste d'administrateur indépendant au nom de Monsieur le Président du conseil d'administration de ADWYA ;
- ✓ une lettre de motivation manuscrite présentant notamment le candidat, les motifs de sa candidature, son profil, ses principaux traits de personnalité, etc.
- ✓ le document des "Termes de Référence" portant la mention lu et approuvé ainsi que la signature légalisée du Candidat.
- ✓ le curriculum vitae du candidat ;
- ✓ une copie de la carte d'identité nationale ;
- ✓ La Fiche de Candidature dûment remplie et signée ;

- ✓ une déclaration sur l'honneur dûment remplie et signée ;
- ✓ une copie des diplômes obtenus.
- ✓ les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat : Attestation(s) de travail originales ou copie(s) conforme(s) justifiant la qualité et l'expérience professionnelle du candidat.
- ✓ les documents justifiant, éventuellement, l'exercice de la fonction de membre de conseil d'Administration d'une société anonyme.
- ✓ un bulletin numéro 3 : extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature ou copie du récépissé du dépôt de la demande d'obtention du bulletin numéro 3 auprès des autorités compétentes.
- ✓ un certificat de non-faillite datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature ou copie du récépissé du dépôt de la demande d'obtention du certificat de non-faillite et ce, pour tout candidat ayant éventuellement exercé la fonction de dirigeant d'une société.

LU ET APPROUVE

SIGNATURE CONFORME

ANNEXE 1
FICHE DE CANDIDATURE

- Nom et Prénom :

- N° CIN :

- Profession / Activité :

- Formation académique du candidat :

- Historique en tant qu'administrateur :

Signature légalisée

ANNEXE 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

- Je soussigné :

- Nom et Prénom :

- N° CIN :

- Demeurant à :

Déclare formellement sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes.

Signature légalisée